

Règlement du concours

Election Reine d'Aubergenville

Présentation

L'élection aura lieu le samedi 25 mars 2023, à 10h à la Maison des Associations.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert exclusivement aux Aubergenvilloises (sur présentation d'un justificatif de domicile) âgées de 18 ans minimum. La participation est gratuite. L'inscription au concours devra être faite impérativement avant le vendredi 17 mars 2023 auprès du service Animation, au moyen d'une lettre de motivation et d'une photographie.

Engagement

La Reine d'Aubergenville s'engagera à participer aux événements suivants :

- date à définir (mardi gras 2024): Carnaval de Dieburg
- 1er mai : distribution de muguet à la maison de retraite
- 27 et 28 mai : fêtes de la ville
- 3 septembre : forum des associations
- date à définir (décembre) : balade du Père Noël avec l'Association Aubergenville Elisabethville

Jury

Le Jury sera composé d'élus du Conseil municipal et de présidents ou membres d'associations délégués.

Les participantes sont reçues individuellement par les membres du Jury qui votera à l'issue des entretiens. Les récompenses seront remises le jour J.

Prix

La Ville offrira à la Reine d'Aubergenville un forfait permis de conduire comprenant code + 20h de conduite ou un voyage si elle est déjà titulaire du permis, 2 prestations coiffure chez un coiffeur d'Aubergenville, une robe de jour et une robe de soirée.

Les deux dauphines remporteront un chèque cadeau d'une valeur de 100€.

Droit à l'image

Les participantes autorisent l'utilisation par l'organisateur, du droit à l'image : reportages vidéos, tv, médias, photographies, articles de presse, site internet, réseaux sociaux...